

LOI SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS DE CAPITAUX DU 23 JUIN 2006 (LPCC)

Metals Exploration Fund et Rare Earth Elements Fund

CACEIS (Switzerland) SA, en qualité de direction des fonds contractuels de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » Metals Exploration Fund et Rare Earth Elements Fund (les «Fonds») et Banque Cantonale Vaudoise, en qualité de banque dépositaire, informent les investisseurs des modifications apportées au prospectus avec contrat de fonds intégré:

1. Modifications du contrat de fonds de placement

§ 1 – Dénomination, société et siège de la direction de fonds, de la banque dépositaire et du gestionnaire de fortune

- Fusion de Dolefin SA (gestionnaire de fortune des Fonds) avec Active Niche Funds SA avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023

La fusion avec Active Niche Funds SA permettra de dégager une synergie des expertises mutuelles et offrira aux investisseurs un accès à une gamme élargie et attrayante de produits de la même entreprise.

L'ancienne équipe de Dolefin SA continuera à fournir tous les produits et services actuels depuis ses bureaux de Nyon, comme elle l'a fait jusqu'à présent.

Par conséquent, le nouveau gestionnaire de fortune des Fonds sera Active Niche Funds SA et en conséquence la documentation des Fonds est modifiée pour refléter ce changement.

Pour les porteurs de parts des Fonds, cette opération s'effectuera sans frais.

2. Modifications du prospectus

Les données relatives au Total Expense Ratio ont été mises à jour.

3. Informations d'ordre général

Les investisseurs sont informés que lors de l'approbation de la modifications du contrat de fonds, la FINMA examine la modification ci-dessus au § 1 au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC et constate leur conformité à la loi.

Les détenteurs de parts sont rendus attentifs au fait qu'ils ont la possibilité de faire valoir leurs objections auprès de la FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne, dans les 30 jours qui suivent cette unique publication ou de demander le paiement de leurs parts en espèces dans le respect des délais contractuels ou réglementaires.

La documentation en vigueur ainsi que le texte intégral des modifications peuvent en tout temps être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds sur simple demande. La date d'entrée en vigueur du contrat de fonds ainsi modifié sera fixée par décision rendue par la FINMA, après l'écoulement du délai de 30 jours précité, et sera publiée par cette dernière.

Nyon, le 30 juin 2023

La direction de fonds : **CACEIS (Switzerland) SA**, route de Signy 35, CH-1260 Nyon

La banque dépositaire : **Banque Cantonale Vaudoise**, Place Saint-François 14, CH-1001 Lausanne